

SPX Technologies, Inc.
Déclaration sur le travail forcé, le travail des enfants, la traite des
êtres humains et l'esclavage moderne
Pour l'année fiscale 2025

Cette déclaration donne un aperçu des efforts déployés par SPX Technologies, Inc. (avec ses filiales, « SPX », pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 (« exercice 2024 »)¹), pour s'assurer que l'esclavage, le travail forcé, le travail des enfants et la traite des êtres humains n'ont pas lieu dans nos activités, y compris au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Nous avons préparé cette déclaration sur une base consolidée pour SPX – bien que toutes les entités de notre groupe consolidé ne soient pas soumises à la loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement, à la loi britannique sur l'esclavage moderne ou à la loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement – car nous avons un seul programme de conformité, avec un ensemble de politiques relatives à l'esclavage, au travail forcé, au travail des enfants et à la traite des êtres humains. Dans la mesure où cela s'applique, les pages de signature de la présente Déclaration comprennent des informations supplémentaires spécifiques aux entités tenues de préparer une déclaration en vertu d'une ou de plusieurs des lois énumérées ci-dessus.

Dans cette déclaration, SPX utilise l'expression « travail forcé et travail des enfants » pour désigner le travail forcé, le travail servile, le travail forcé des enfants, le travail pénitentiaire, le travail sous contrat, le travail en servitude, la traite des êtres humains, le travail des enfants et les comportements similaires. Une liste des filiales de la Société est disponible dans son dernier formulaire 10-K déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

Présentation et politiques SPX

SPX Technologies, une société du Delaware basée à Charlotte, en Caroline du Nord, aux États-Unis, et ses filiales consolidées sont un fournisseur mondial diversifié d'équipements d'infrastructure desservant les marchés du CVC et de la détection et de la mesure, offrant une large gamme de produits d'infrastructure de haute technologie avec des marques fortes.

SPX exerce ses activités par l'intermédiaire de filiales à l'échelle mondiale, notamment trois (3) entités au Royaume-Uni et trois (3) entités au Canada, qui déposent conjointement ce rapport :

- SPX European Holdings Limited (Royaume-Uni), Radiodetection Limited (Royaume-Uni), SPX Sabik Europe Holdings Limited (Royaume-Uni) (collectivement dénommées les « Entités déclarantes du Royaume-Uni ») ; et
- T. A. Morrison & Co., Inc. (en Ontario, Canada), SPX Sigma-Omega Corporation (en Ontario, Canada) et Ingénia Technologies Inc. (au Québec, Canada) (collectivement désignées les « Entités déclarantes canadiennes »).

Les solutions CVC proposées par nos entreprises comprennent des équipements complets et de procédés de refroidissement, des solutions techniques de mouvement et de traitement de l'air, des chaudières résidentielles et commerciales, des produits de chauffage électrique et de ventilation.

Nos gammes de produits de détection et de mesure englobent des localisateurs de conduites et de câbles souterrains, des équipements d'inspection et de réhabilitation, des systèmes robotiques, des systèmes de transport, des technologies de communication et des aides à la navigation. Nos solutions de détection et de mesure permettent aux services publics, aux fournisseurs de télécommunications et aux régulateurs, ainsi qu'aux municipalités et aux autorités de transport en commun, de construire, de surveiller et d'entretenir des infrastructures vitales.

Chez SPX, les pratiques commerciales basées sur des principes font partie intégrante des valeurs de l'entreprise. En tant que compagnie, SPX mène ses activités d'une manière respectueuse des droits de l'Homme. SPX offre l'égalité des chances en matière d'emploi et veille à ce que toutes les personnes soient traitées avec équité et dignité.

SPX s'engage à fournir un environnement de travail sain, sécuritaire et exempt de toute forme illégale de discrimination ou de harcèlement et cherche à se conformer à toutes les lois applicables régissant la façon dont les produits sont fabriqués, transigés et transportés.

SPX exige que les employés respectent les droits, la dignité et l'estime de soi de toutes les personnes impliquées de quelque manière que ce soit dans les activités de SPX et interdit de tirer un avantage injuste de quiconque par la manipulation, la dissimulation, la fausse représentation des faits ou toute autre pratique déloyale.

SPX s'efforce de répondre de manière responsable aux besoins de sa communauté mondiale et soutient pleinement la protection et la promotion des droits fondamentaux de la personne dans l'ensemble de ses activités. SPX s'engage à faire en sorte que l'esclavage moderne ne puisse pas exister dans ses propres activités et à éliminer l'esclavage moderne (y compris l'esclavage, la servitude, le travail forcé ou obligatoire et la traite des êtres humains) tout au long de ses chaînes d'approvisionnement.

Une norme commune de politiques et de procédures à l'appui de cet engagement est adoptée et appliquée dans l'ensemble du groupe de sociétés SPX, et constitue donc la base de la présente déclaration, comme indiqué ci-dessous.

1. Le Code d'éthique des affaires (le « Code ») comprend une section spécifique consacrée à l'engagement de SPX à faire respecter les droits de l'homme et à s'approvisionner de manière responsable, y compris son engagement à respecter toutes les lois applicables en matière de travail et de droits de l'homme et à s'approvisionner de manière responsable tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le Code peut être consulté ici : [Le Code](#)
2. Politique en matière de droits de l'homme de SPX (la « Politique ») : [La Politique](#)
3. Code de conduite des fournisseurs de SPX (le « Code des fournisseurs ») : [Code des fournisseurs](#)
4. Valeurs de SPX (les « Valeurs ») : [Valeurs](#)

La chaîne d'approvisionnement de SPX

SPX achète une variété de produits et de services auprès de fournisseurs du monde entier. Compte tenu de la nature et de la géographie de l'activité de SPX, sa chaîne d'approvisionnement est à la fois étendue et diversifiée. SPX reconnaît le risque élevé d'esclavage moderne, de travail forcé, de travail des enfants et de traite des êtres humains dans certains pays du monde.

SPX évalue et traite les risques directs de la chaîne d'approvisionnement en exigeant des fournisseurs qu'ils respectent les conditions contractuelles, y compris la condition qu'ils doivent se conformer à toutes les lois applicables, y compris les lois sur la traite des êtres humains et la lutte contre l'esclavage. SPX offre une formation aux responsables de la chaîne d'approvisionnement pour qu'ils puissent détecter tout « signal d'alarme » en s'engageant auprès des fournisseurs, pour évaluer toute activité douteuse et pour s'assurer que les pratiques des fournisseurs sont conformes aux conditions contractuelles, ainsi qu'aux normes et attentes de SPX. La base de fournisseurs de SPX couvre plusieurs pays, notamment les États-Unis, la Chine, le Canada, le Mexique, le Vietnam et le Brésil. L'entreprise maintient un engagement continu avec les fournisseurs à travers sa chaîne d'approvisionnement mondiale afin de soutenir la visibilité et la conformité à ses attentes.

En outre, SPX maintient une ligne d'assistance téléphonique de conformité, hébergée par un tiers, qui permet à toute personne d'exprimer ses préoccupations et de signaler des violations potentielles de la [politique](#), du [code des fournisseurs](#), des [valeurs](#) et du [code](#). La ligne d'assistance est accessible en ligne et par téléphone, et toute personne peut faire part de ses préoccupations concernant la traite des êtres humains au sein des chaînes d'approvisionnement de SPX en utilisant cette ligne d'assistance. Tous les signalements à la ligne d'assistance font l'objet d'une enquête approfondie sous la direction du directeur de la conformité SPX, et des mesures correctives sont prises à l'encontre des fournisseurs si nécessaire.

De plus, les coordonnées de la ligne d'assistance téléphonique susmentionnée sont affichées sur tous les sites dans le monde (et dans la langue locale le cas échéant) afin de s'assurer que tous les employés et travailleurs temporaires ont accès à la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et de signaler les violations potentielles du Code, du Code des fournisseurs, de la Politique et des Valeurs.

Chaîne d'approvisionnement, évaluation des risques et vérification diligente

SPX s'engage à prendre des mesures pour s'assurer qu'il n'y a pas de traite des êtres humains et de travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement ou ses activités. SPX est consciente qu'une chaîne d'approvisionnement mondiale complexe peut-être associée à des risques d'esclavage moderne lorsque les matières premières, les composants, les produits ou les services passent par plusieurs niveaux de fournisseurs.

Avant d'intégrer des tiers dans la chaîne d'approvisionnement SPX, une évaluation est effectuée auprès de chaque entreprise potentielle pour nous assurer qu'elles sont éthiquement conformes à nos standards et qu'elles ont mis en place des mesures appropriées pour nous donner l'assurance que les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains sont traités de manière adéquate. Dans le cas où un fournisseur potentiel serait jugé ne pas rencontrer les standards SPX et aligné sur le plan éthique, SPX ne l'engagera pas.

Comme indiqué ci-dessus, SPX exige des fournisseurs qu'ils respectent les conditions contractuelles, y compris la condition selon laquelle ils doivent se conformer au Code des fournisseurs ainsi qu'à toutes les lois applicables, y compris les lois contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains. Les contrats standard de SPX exigent également spécifiquement que les contreparties ne se livrent pas à des pratiques de corruption ou contraires à l'éthique. Le non-respect des exigences des contrats de SPX constituera une rupture de contrat pouvant entraîner la résiliation.

Indicateurs clés de performance

SPX évalue sa performance dans la lutte contre les risques d'esclavage moderne, de travail forcé et de travail des enfants à travers les indicateurs clés de performance suivants (« ICP ») :

1. Les attentes en matière d'approvisionnement responsable sont communiquées aux fournisseurs via la documentation sur la qualité des fournisseurs, les feuillets d'évaluation de performance des fournisseurs et la distribution du Code des fournisseurs;
2. Pratiques d'évaluation des fournisseurs : Les considérations de gestion des fournisseurs sont intégrées dans les pratiques d'intégration, d'approvisionnement et de gestion de la performance des fournisseurs;
3. Nombre de non-conformités identifiées concernant les pratiques de travail et les mesures de remédiation entreprises pour les éliminer;
4. Évaluation du taux de réussite pour les programmes de formation des employés qui soutiennent la sensibilisation au Code et aux politiques SPX ainsi qu'aux attentes liées à la conduite éthique des affaires et aux droits humains.

SPX continuera de développer et d'affiner ses ICP à mesure que son programme mûrit et que les exigences réglementaires au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis évolueront.

Formation

Pour les employés directement responsables de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, nous offrons une formation obligatoire sur le travail forcé, l'esclavage et la traite des êtres humains, y compris en ce qui concerne l'atténuation des risques au sein des chaînes d'approvisionnement des produits. Nous dispensons cette formation aux employés concernés au moment de l'embauche (ou peu de temps après une acquisition, le cas échéant) et nous organisons périodiquement une formation de recyclage par la suite.

Tous les employés, dirigeants et administrateurs de SPX sont tenus de respecter [le Code](#), la Politique, les Valeurs et toutes les lois applicables. Le non-respect de cette obligation entraîne des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. La formation périodique des employés comprend l'instruction que même une conduite légale ou non légalement restreinte n'est pas autorisée si elle n'est pas également éthique.

Remédiation

Advenant qu'un cas de travail forcé ou de travail des enfants, soit identifié par SPX, nous nous efforcerions d'élaborer un processus et un plan de remédiation afin que les mesures appropriées soient déployées pour atténuer les événements futurs. Celles-ci peuvent inclure des actions visant

à assurer le retrait sécuritaire des travailleurs des conditions d'exploitation et la mise en œuvre de mesures pour prévenir la récurrence. Si le tiers concerné ne remédiait pas à la situation à notre satisfaction, nous mettrions fin à tout engagement avec ce tiers. SPX n'a identifié aucune pratique d'esclavage moderne, de traite des êtres humains ou de travail forcé des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement au cours de la période de référence et n'a donc pas eu besoin de mettre en œuvre de mesures pour remédier à ces pratiques ou à la perte de revenus résultant de l'élimination de ces pratiques.

Notre Code d'éthique et de conduite des affaires exige que tous les employés de SPX et les travailleurs contractuels de SPX signalent les fautes réelles ou possibles. SPX déploie également des efforts de diligence pour atténuer le risque de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

Efficacité

SPX offre une formation obligatoire sur l'esclavage moderne, le travail forcé et le travail des enfants, l'esclavage et la traite des êtres humains, y compris comment atténuer les risques au sein de la chaîne d'approvisionnement. Les formations sont offertes à tous les employés identifiés comme impliqués et engagés avec nos tiers.

Alors que SPX continue de développer son programme de prévention de l'esclavage moderne, du travail forcé et des enfants, nous envisagerons et mettrons en œuvre des mesures supplémentaires pour adapter et renforcer nos formations et processus, y compris des mesures pour évaluer l'efficacité des mesures entreprises afin de réduire le risque d'esclavage moderne, de travail forcé et de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

Prochaines étapes

La direction de SPX adopte et continuera d'adopter une approche de tolérance zéro à l'égard du travail forcé ou du travail des enfants et réagira en conséquence à toute transgression de la part de son personnel ou de ses fournisseurs. SPX reconnaît que les risques liés au travail forcé ou au travail des enfants évoluent constamment. SPX reconnaît également que des méthodes efficaces pour identifier et combattre le travail forcé ou le travail des enfants seront élaborées et améliorées. SPX reste concentré sur le maintien des normes les plus élevées en matière d'éthique et d'intégrité commerciale dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement, et continuera de surveiller et d'évaluer ces développements. SPX s'engage à respecter son Code des fournisseurs, le Code, les valeurs et la politique de SPX et, au cours du prochain exercice, continuera de veiller à ce que ses politiques et procédures soient adaptées à l'objectif.

Approbat

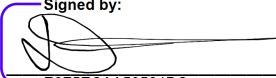
Cette déclaration a été approuvée et est signée ci-dessous au nom des entités déposantes.

Signatures à la page suivante.

Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Uniquement à des fins de conformité à la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi canadienne »), cette déclaration a été approuvée au nom de T. A. Morrison & Co., Inc., SPX Sigma-Omega Corporation, Inc. et Ingénia Technologies Inc., en date du troisième jour d'avril 2026, par des résolutions écrites conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(i) de la Loi canadienne. Ce rapport est également disponible sur notre [site web](#).

Conformément aux exigences de la Loi canadienne, et en particulier de son article 11, les soussignés respectifs, en la qualité indiquée ci-dessous dans le bloc de signatures, attestent qu'ils ont examiné les informations contenues dans le rapport pour T. A. Morrison & Co., Inc., SPX Sigma-Omega Corporation, Inc. et Ingénia Technologies Inc. En se basant sur leurs connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, ils attestent que l'information contenue dans le rapport est vraie, exacte et complète à tous égards importants aux fins de la Loi canadienne, pour l'année visée ci-dessus.

Signed by:

E6F5ECA450564DC...

Daniel Whitman

Directeur, vice-président et secrétaire chez T. A. Morrison & Co., T. A. Morrison & Co.

3 Avril, 2026

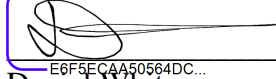
DocuSigned by:

E0CC78EF4BE1488...

Wayne McLaren

Directeur, vice-président et trésorier chez Ingénia Technologies Inc., Ingénia Technologies Inc.

3 Avril 2026

Signed by:

E6F5ECA450564DC...

Daniel Whitman

Administrateur, vice-président et secrétaire chez SPX Sigma-Omega Corporation, Inc., SPX Sigma-Omega Corporation, Inc.

3 Avril, 2026


Les signatures se poursuivent à la page suivante.

Loi britannique sur l'esclavage moderne


Conformément aux exigences de la Modern Slavery Act du Royaume-Uni, I, cette déclaration a été approuvée au nom de SPX European Holdings Limited, Radiodetection Limited, SPX Sabik Europe Holdings Limited.

Aux fins de la loi britannique sur l'esclavage moderne de 2015, cette déclaration a également été approuvée par les conseils d'administration de chaque société mentionnée ci-dessous et est signée en leur nom par un administrateur du conseil d'administration de chaque société.

Radiodétection Limitée

DocuSigned by:

E0CC78EF4BE1468...
Wayne McLaren
Directeur
3 Avril, 2026

SPX European Holdings Limited

DocuSigned by:

7DEA983FAD17474...
Andrew Bruce
Directeur
3 Avril 2026

SPX Sabik Europe Holdings Limitée

DocuSigned by:

E0CC78EF4BE1468...
Wayne McLaren
Directeur
Directeur
3 Avril 2026